

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2007

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2008 - (n° 284)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 645

présenté par  
M. Bur, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales  
pour les recettes et l'équilibre général

-----  
à l'amendement n° 254 de M. Decool et M. Cornut-Gentille  
-----

**APRÈS L'ARTICLE 16**

Rédiger ainsi l'alinéa 2 de cet amendement :

« Un décret en Conseil d'État détermine les modalités de publicité des décisions rendues par les organismes de recouvrement. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.